



AGENCE NATIONALE DU SPORT

3^E JOURNÉE NATIONALE DE PRÉVENTION DES NOYADES

Aix-les-Bains, 23 juin 2022



1,5 M€ + 1,5 M€

Part territoriale
Aisance aquatique
J'apprends à nager



12 M€

Part équipements
Plan Aisance aquatique



1,5 M€

AAP national « Formations à
l'enseignement de l'Aisance aquatique »

300 K€

Opération « Savoir nager »
avec Paris 2024

**BUDGET
DE
L'AGENCE
2022**

UN BUDGET TOTAL EN 2022 DE 16,8 M€



DÉPLOYER L'AISANCE AQUATIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



PLAN DE PRÉVENTION DES NOYADES 2022

« J'apprends à nager »

Stage d'apprentissage de la natation

Enfants de 6 à 12 ans ou adultes non nageurs de plus de 45 ans

Décloisonné jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap

Enfants résidant prioritairement en territoires prioritaires (QPV/ZRR)

Temps péri- / extra-scolaires

8-10 séances



« Aisance aquatique »

Stage d'apprentissage de l'aisance aquatique

Enfants de 4 à 6 ans

Décloisonné jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap

Enfants résidant prioritairement en territoires prioritaires (QPV/ZRR)

Tous les temps de l'enfant

*8-10 séances / format massé
sans dispositif de flottaison*

Appréhension de la profondeur

CALENDRIER PST 2022

Consultez les calendriers par région sur
[https://www.agencedusport.fr/notes-
de-cadrage-pstpsf](https://www.agencedusport.fr/notes-de-cadrage-pstpsf)

Ouverture de
la campagne
de
subvention
via LE
**COMPTE
ASSO**

Instruction des
dossiers
par les services
déconcentrés

Conférences
des financeurs
pour avis

Décision du
Préfet de
région,
délégué
territorial
de l'Agence

Mise en
paiement

Notifications
d'accord
et de refus

Évaluation
par les services
déconcentrés

Mars à mai

Mai à juin

Juillet à octobre

Janvier à juin N+1

DÉPLOYER L'AISANCE AQUATIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE 2022

Des financements nationaux :

AAP national « Formations à l'enseignement de l'Aisance aquatique »

Une enveloppe nationale de 1,5M€ avec un point de vigilance sur les impacts et besoins territoriaux

Porteurs de projets éligibles :

Fédérations sportives, collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics sous tutelle du ministère chargé des sports



Des financements territoriaux :

Part territoriale « Plan de prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique »

Une enveloppe par région pour un total de 3M€

Porteurs de projets éligibles :

Associations (clubs, comités, ligues), collectivités territoriales et leurs groupements

ORGANISER UNE FORMATION

Les formations seront organisées conjointement avec un organisme de formation agréé qui délivrera une attestation de formation continue « Instructeur Aisance aquatique » et/ou « Encadrant Aisance aquatique » aux participants, qui donne ainsi lieu à une reconnaissance des compétences acquises.

Cette attestation sera exigible par la suite pour encadrer une formation d'encadrants.

DOCUMENTS ET LIENS RESSOURCES

Note de service PST 2022 (dont JAN et Aisance aquatique) :

https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2022-02/ANS_DFT_2022_02_23_note%20de%20service%20PST.pdf

Appel à projets 2022 (clôturé) :

<https://www.agencedusport.fr/actualites/lancement-de-ledition-2022-de-lappel-projets-national-formation-lencadrement-de-laisance>

L'Aisance aquatique à l'Agence nationale du Sport :

<https://www.agencedusport.fr/aisance-aquatique>

Site ressources ministère des sports :

<https://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/>



RETOUR SUR LA MISE EN PLACE DE L'AISANCE AQUATIQUE

Volet fonctionnement





SYNTHESE DES FINANCEMENTS DE L'AGENCE 2019-2021 (données consolidées)

	Part territoriale											
	PT « traditionnelle » - JAN			PT « traditionnelle » - Aisance aquatique			« Citoyens du sport »			« Héritage 2024 »		
	Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev	Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev	Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev	Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev
2015	509 588 €	285	54 614	- €	0	0	- €	0	0	- €	0	0
2016	414 297 €	185	25 746	- €	0	0	1 487 054 €	351	31 629	- €	0	0
2017	250 692 €	114	35 530	- €	0	0	1 484 999 €	302	34 616	987 402 €	236	26 044
2018	551 426 €	198	34 980	- €	0	0	- €	0	0	1 559 667 €	366	53 957
2019	2 935 653 €	474	78 795	- €	0	0	- €	0	0	- €	0	0
2020	2 080 877 €	351	49 490	673 155 €	111	19 193	- €	0	0	- €	0	0
2021*	2 539 523 €	495	73 305	1 746 370 €	269	48 270	- €	0	0	- €	0	0
Total	9 282 056 €	2 102	352 460	2 419 525 €	380	67 463	2 972 053 €	653	66 245	2 547 069 €	602	80 001

	Part nationale						
	"Citoyens du sport"			Aisance aquatique			
	Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev	Montant	Nb struct subv	Nb pers formées prev	Nb enfants bénéf prev
2015	1 000 000 €	207	16 823	- €	0		0
2016	- €	0	0	- €	0		0
2017	- €	0	0	- €	0		0
2018	- €	0	0	- €	0		0
2019	- €	0	0	1 000 000 €	55	762	18 515
2020	- €	0	0	700 000 €	20	2 675	9 318
2021*	- €	0	0	700 000 €	21	1 789	4 518
Total	1 000 000 €	207	16 823	2 400 000 €	96	5226	32 351

Total***			
Montant	Nb struct subv**	Nb enfants bénéf prev	
1 509 588 €	492	71 437	2015
1 901 351 €	536	57 375	2016
2 723 093 €	652	96 190	2017
2 111 093 €	564	88 937	2018
3 935 653 €	529	97 310	2019
3 454 032 €	482	78 001	2020
4 985 893 €	785	126 093	2021*
20 620 703 €	4 040	615 343	Total



LANCEMENT DE L'AISANCE AQUATIQUE 2019 - ANNÉE 1

- Avril 2019 : Premières expérimentations des « classes bleues » en Île-de-France
- Juillet 2019 : Lancement du 1^{er} appel à projets national « Aisance aquatique ».
 - Volet 1 : organisation de « classes bleues »
 - Volet 2 : organisation de formation Aisance aquatique*Les projets pouvaient porter soit sur le volet 1, soit sur les 2 volets*

Enveloppe : 1 M€

85 projets reçus, 74 projets éligibles, 55 projets retenus

Volet « classes bleues »
44 projets retenus : 425 300€

16 associations
soutenues :
143 100€

28 collectivités
soutenues :
282 200€

Volet « formation »
11 projets retenus : 574 700€

4 associations
soutenues :
231 000€

5 collectivités
soutenues :
82 200€

2 fédérations
sportives
soutenues :
261 500€



Toutes les
régions n'étaient
pas représentées



LANCEMENT DE L'AISANCE AQUATIQUE 2020 - ANNÉE 2

- Juin 2020 : Lancement des campagnes territoriales Aisance aquatique : organisation de « classes bleues »
- Juin 2020 : Lancement du 2^e appel à projets national « Formation à l'enseignement de l'Aisance aquatique ».
Les « classes bleues adossées » sont à intégrer au projet
Structures éligibles : fédérations, collectivités et établissements publics sous tutelle du ministère chargé des sports

Enveloppe : 700 K€
23 projets reçus, 20 projets retenus

**6 fédérations
pour 432 000€**

**11 collectivités
pour 112 000€**

**6 établissements publics
pour 156 000€**

Des projets structurants sur les territoires

Toutes les régions impactées
(métropole et Outre-Mer)



LANCEMENT DE L'AISANCE AQUATIQUE 2021 - ANNÉE 3

- Avril 2021 : Lancement des campagnes territoriales « Plan de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »
- Juillet 2021 : Lancement du 3^e appel à projets national « Formation à l'enseignement de l'Aisance aquatique ».
Structures éligibles : fédérations, collectivités et établissements publics sous tutelle du ministère chargé des sports

Enveloppe : 700 K€
28 projets reçus, 21 projets retenus

**5 fédérations
pour 374 000€**

**10 collectivités
pour 145 000€**

**6 établissements publics
pour 181 000€**

Des projets structurants sur les territoires

Toutes les régions impactées
(métropole et Outre-Mer)



LANCEMENT DE L'AISANCE AQUATIQUE 2022 - ANNÉE 4

- Mars 2022 : Lancement des campagnes territoriales Aisance aquatique : organisation de « classes bleues »
- Mars 2022 : Lancement du 4^e appel à projets national « Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique ».
Structures éligibles : fédérations, collectivités et établissements publics sous tutelle du ministère chargé des sports

Enveloppe : 1,5 M€*

38 projets reçus – 23 projets retenus (*commission 16/06/2022*)

**7 fédérations
pour 822 300€**

**8 collectivités
pour 235 300€**

**8 établissements publics
pour 409 300€**

Des projets structurants sur les territoires

Toutes les régions impactées
(métropole et Outre-Mer)

** Le reliquat de 33 100€ sera réorienté sur d'autres dispositifs*

4 fédérations – structures de référence Aisance aquatique



EXEMPLES DE PROJETS FÉDÉRATIONS

Des projets avec un essaimage national, dans l'hexagone comme dans les Outre-Mer

FF natation :

<https://www.ffnatation.fr/actualites/plans-japprends-nager-et-aisance-aquatique/laisance-aquatique-se-developpe>

Emission podcast : <https://www.youtube.com/watch?v=f08gL7tvajM&feature=youtu.be>

FF triathlon :

<https://www.fftri.com/actualite/se-former-a-laisance-aquatique-un-atout-pour-les-educateurs-professionnels-et-les-clubs/>

Vidéo de présentation dispositif : <https://www.youtube.com/watch?v=xA5CEGpFoa0>

FF sauvetage secourisme :

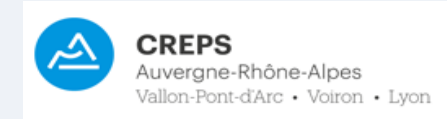
Vidéo reportage sur une formation : <https://www.youtube.com/watch?v=Z2zc JsCZ20>

FF sport adapté :

https://sportadapte.fr/vie_federale/le-programme-aisance-aquatique/

Vidéo présentation des formations : https://youtu.be/85K3agSD_Ho

Des établissements pleinement mobilisés sur la formation Aisance aquatique



EXEMPLES DE PROJETS CREPS

Des projets à dimension régionale pour accompagner les territoires

CREPS Pays-de-la-Loire :

<https://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/formation.fiche-FC-AISANCE-AQUA-INSTRUCTEUR>

<https://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/formation.fiche-FC-AISANCE-AQUA>

CREPS Lyon-Vallon-Pont d'Arc:

<https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-AISANCE-AQUATIQUE>

CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur :

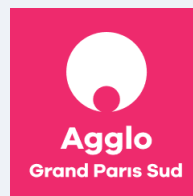
<https://www.creps-paca.fr/formation.fiche-FF-AA-06>

CREPS La Réunion :

<https://www.creps-reunion.fr/formation.fiche-AisanceAquatique>

EXEMPLES DE PROJETS COLLECTIVITES TERRITORIALES

Des collectivités mobilisées



ANNECY



Des projets de territoire en lien étroit avec les acteurs de l'éducation nationale

Grand Paris Sud (91/77) :

<https://sortir.grandparissud.fr/actualites/comme-un-poisson-dans-l-eau>

<https://www.grandparissud.fr/actualites/aisance-aquatique-grand-paris-sud-voit-la-vie-en-bleu>

Paris (75)

Oyonnax (01)

Annecy (74)



RETOUR SUR LA MISE EN PLACE DE L'AISANCE AQUATIQUE

Volet équipements



SYNTHESE DES FINANCEMENTS DE L'AGENCE 2019-2021

Enveloppes	2019		2020		2021		Total 2019-2021	
	Nombre de dossiers financés	Montants attribués (M€)	Nombre de dossiers financés	Montants attribués (M€)	Nombre de dossiers financés	Montants attribués (M€)	Nombre de dossiers financés	Montants attribués (M€)
Plan Aisance Aquatique***	33	14	27	12	30	12	90	38
Equip. de niveau local*	8	5,85	4	1,4	–	–	12	7,25
Outre-mer et Corse**	4	1,78	2	0,19	–	–	6	1,97
Plan de relance national / rénovation énergétique	–	–	–	–	8	7,17	8	7,17
Plan de relance régional / rénovation énergétique	–	–	–	–	22	5,14	22	5,14
Total	45	21,63	33	13,59	60	24,31	138	59,53

*comprend 1 projet spécifique et 1 projet au titre des crédits régionalisés en 2020, dont mise en accessibilité

**pour 2020 il s'agit de deux projets financés au titre des crédits régionalisés Outre-mer et Corse, dont mise en accessibilité

*** comprend les bassins mobiles



PRIORITES 2022

- **Plan Aisance aquatique (PAA)**
 - Construction ou rénovation lourde de piscines
 - Priorité sur les bassins d'apprentissage de la natation
 - Priorité aux projets portés par des intercommunalités
 - Financement exclusif en territoires carencés (urbains et ruraux)
- **Plan 5000 équipements de proximité**
 - Bassins mobiles
 - Dans le cadre du volet national, conventionnement avec certaines fédérations, dont la FF natation
 - Financement exclusif en territoires carencés (urbains et ruraux)

<https://www.agencedusport.fr/soutien-aux-equipements-structurants-et-materiels-lourds>

<https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite>

https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite#Conventions-cadre_de_partenariat_realisees

Enveloppe « Plan Aisance aquatique » : 12 M€
Plan 5000 équipements de proximité : 96 M€ en 2022 (*objectif, dont bassins mobiles*)

Associations

Collectivités locales et leurs groupements

Des projets structurants pour les territoires

Toutes les régions impactées
(métropole et Outre-Mer)



MERCI DE VOTRE ATTENTION





ANNEXES





QU'EST-CE QUE L'AISANCE AQUATIQUE?



Augmentation des noyades accidentelles suite à l'enquête noyades de Santé publique France (2018)

+96% chez les 0-6 ans

**+132% au sein des piscines privées
familiales**

LANCEMENT DE L'AISSANCE AQUATIQUE



Mise en place de l'objet de la vie
quotidienne (OVQ) intitulé « **Prévenir les
noyades et développer l'Aissance
aquatique** »

Un site ressources du ministère des sports
<https://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/>

QU'EST-CE QUE L'AISANCE AQUATIQUE ?

Format massé

1 séance par jour pendant
2 semaines

2 séances par jour pendant
une semaine

Temps scolaire,
périscolaire ou extra-
scolaire

Stages d'apprentissage de
l'aisance aquatique

4-6 ans (MS, GS, CP),
décloisonné jusqu'à 18 ans
pour les enfants en situation
de handicap

Appréhension de la
profondeur

(environ 1m30, soit la taille
de l'enfant et son bras
levé)

Pas de dispositif de
flottaison

En piscine couverte,
découverte, en milieu
naturel, ou bassin mobile

L'AISANCE AQUATIQUE : UNE EXPÉRIENCE POSITIVE DE L'EAU

L'organisation d'une
réunion avec les parents
des enfants est
souhaitable

Les temps « **vestiaires,
douches, toilettes** » à
organiser

*(cela peut faire l'objet d'une
première séance à la piscine)*

L'aménagement de la
piscine spécifiquement
pour le projet et l'accueil
de très jeunes enfants

La peur ou l'**appréhension**
de l'eau

*(qui peut être du fait des enfants
comme des parents)*

La température de l'eau

LES 3 PALIERS DE L'AISANCE AQUATIQUE



Palier 1

- entrer seul dans l'eau
- se déplacer en immersion totale
- sortir seul de l'eau

Palier 2

- sauter ou chuter dans l'eau
- se laisser remonter
- flotter de différentes façons
- regagner le bord et sortir seul de l'eau



Palier 3

- entrer seul dans l'eau par la tête
- remonter aligné à la surface
- parcourir 10m position ventrale tête immergée
- se retourner et flotter sur le dos bassin en surface
- regagner le bord et sortir seul de l'eau





DÉPLOYER L'AISANCE AQUATIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



DÉPLOYER L'AISANCE AQUATIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Des projets multi-partenariaux : mouvement sportif, collectivités territoriales, Education nationale, CAF, ACM, etc.

Sur temps scolaire : nécessité du visa DASEN (enseignement public) ou du chef d'établissement (enseignement privé sous contrat)

Peut initier des projets pédagogiques transversaux

Gratuité pour les enfants



Procéder aux contrôles d'honorabilité des intervenants

Les porteurs de projets soutenus via la **part équipements** pour la construction/rénovation de leur bassin depuis le lancement du Plan Aisance aquatique s'engage à développer des actions spécifiques

Les actions de communication ne sont pas éligibles

ORGANISER UNE FORMATION : CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Etre dispensée par des
« instructeurs Aisance
aquatique »

Etre accessible aux
enseignants et éducateurs
sportifs ayant un titre de
maître-nageur sauveteur
(MNS), maître-nageur (MN)
ou brevet national de
sécurité et de sauvetage
aquatique (BNSSA)

Fiches métiers :
<http://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/article/formations-metiers>

Correspondre à 30h de
formation (une semaine)
adossées à une « classe bleue
ou un stage bleu ».

Les instructeurs stagiaires sont
ainsi invités à intervenir
auprès des élèves au cours de
leur formation.



Formation « Encadrant Aisance aquatique »

Niveau 1

30h

Formation à l'encadrement des activités « Aisance aquatique » : enseignants, MNS, cadres de l'éducation nationale (CPC, CPD, etc.), etc. soit tout acteur organisant des « classes bleues / stages bleus »

ORGANISER UNE FORMATION



Formation « Instructeur Aisance aquatique »

Niveau 2

30h à 60h (potentiellement en 2 temps)

Formation de formateurs à destination des « encadrants Aisance aquatique » qui souhaitent devenir instructeurs et transmettre leur expertise sur leur territoire



LE PÔLE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

Développement des pratiques



Une part territoriale

qui contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, sur tout le territoire, à tous les âges, par le soutien aux projets des associations sportives locales et des collectivités locales

<https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>

Une part équipement

qui participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

<https://www.agencedusport.fr/presentation-equipements-sportifs>



Une part nationale

qui accompagne les fédérations dans leur stratégie de développement (contrats de développement) et les projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence

<https://www.agencedusport.fr/le-developpement-federal-et-territorial>



Conseillers et conseillères développement



Agathe BARBIEUX
Directrice du
développement



Pauline AUGÉ
PDL, IDF

Évaluation
Contrôle interne



Virginie LAMOTTE
PACA, BFC
Outre-Mer

JAN/AA
Fonds audio
SRAV
SI



Olivia LAOU
Grand-Est
Normandie
Outre-Mer

SI
Emploi
Apprentissage



**Arnaud
BARBAZANGE**
Hauts-de-France

Numérique



Yacine MEDJAHED
CVL

Impact 2024
Fonds audio
ESS



**Magali
COROMINA**
AURA
Bretagne

Para sport

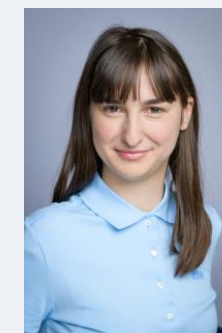
Apprentie



Margot NAULIN
Nouvelle-
Aquitaine
Occitanie

Communication

Assistante administrative



Lysiane DEBAR

**LE SERVICE
DÉVELOPPEMENT
FÉDÉRAL ET
TERRITORIAL**